



Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 064-216400655-20250317-2025_6-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

S²LO

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 2025eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-6 Compte Financier Unique 2024 : Budget Principal de la Commune/2024ko Finantza-kontu bakarra : Herriaren Orokor Buxeta

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code des juridictions financières,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par la loi de finances pour 2024,

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 du Budget Principal de la commune d'Ascain,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Considérant que Mr FOURNIER, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Mme Marie-Pierre CLAVENAD, adjointe au maire, pour le vote du Compte Financier Unique 2024,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique 2024 du résumé ainsi :

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultat reportés	291 155,55			1 249 652,30	291 195,55	1 249 652,30
Opérations de l'exercice	4 146 027,46	2 540 325,82	3 466 865,10	4 953 809,83	7 612 892,56	7 494 135,65
TOTAUX	4 437 223,01	2 540 325,82	3 466 865,10	6 203 462,13	7 904 088,11	8 743 787,95
Résultat de clôture	1 896 897,19			2 736 597,03		839 699,84
Restes à réaliser	88 897,15	20 734,00			68 163,15	
TOTAUX CUMULES	1 985 794,34	20 734,00		2 736 597,03	68 163,15	839 699,84
RESULTATS DEFINITIFS	1 965 060,34			2 736 597,03		771 536,69

APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal de la commune d'Ascain tel que présenté.

Adopté par 15 voix pour et 6 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Frédéric CARRICABURU, Bénédicte LUBERRIAGA, Didier ISASA, Jean Pierre MOUHICA)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER



(Handwritten signature of Jean Louis FOURNIER)